## REPUBLIQUE FRANCAISE

**D** EPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de membres				
Nombre de membres,	Présents	Pouvoirs	Åbsents	
15	14	/	1	

Date de la convocation 20 novembre 2024

## N° 25112024009

**CONSEILLER DE DEFENSE:**DESIGNATION
CORRESPONDANT

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-cinq novembre

Séance du 25 novembre 2024

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire

<u>Présents</u>: Mrs MIGNE J., ROCHER P., CHABIDON D., CHAMAYOU P., FOURY D., GARRABOS F., JASKIC E., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents: Mr ARNAUD A.,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller de défense.

Ce conseiller sera un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Il sera également chargé d'informer et de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

 $\ensuremath{^{\circ}}$  M. David FOURY, domicilié à CHASPUZAC (43320) – 1 rue de la Vio di Puy, correspondant défense.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 novembre 2024 Pour extrait certifié conforme Le Maire



## Vote

Exprimés	14	
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

2.7 NOV. 2024 et publication ou notification

2 7 NOV. 2024